

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE
N°2022-54

ACHAT D'UN ROULEAU DEBROUSSAILLEUR POUR LE SERVICE ESPACES VERTS

Le Maire de la commune de MIMIZAN,
Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 13 juillet 2020 autorisant le maire à agir dans le cadre des délégations de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'à l'issue des formalités de mise en concurrence, sur le Profil Acheteur (ALPI) le 28 juillet 2022, l'analyse des offres des 2 candidats suivants : l'Entreprise DUBOS NICOLAS (40200 SAINTE EULALIE EN BORN) et l'entreprise SYLVINOV (40210 LABOUHEYRE), classe en 1^{ère} position pour le marché susvisé, le candidat,

DECIDE

Article 1^{er} : d'attribuer et de signer le marché relatif à l'achat d'un rouleau débroussailleur pour le service espaces verts de la ville avec le candidat ayant présenté l'offre économique la plus avantageuse, à savoir l'entreprise DUBOS NICOLAS domiciliée à SAINTE EULALIE EN BORN (40200) pour un montant de 20 500.00 € HT soit 24 600.00 € TTC

Article 2 : de préciser que les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget 2022.

Article 3 : la présente décision sera inscrite au registre annexe au registre des délibérations du conseil municipal,

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau 50 cours Lyautey BP 43 64 010 Pau Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou directement sur le site www.telerecours.fr.

Fait à MIMIZAN, le 29 septembre 2022

Frédéric POMAREZ,
Maire de Mimizan



Notifié le
à

4/10/2022

Certifié exécutoire par Frédéric POMAREZ, Maire
compte tenu de sa transmission en Préfecture le : 4/10/2022
et l'acquittement reçu sous le numéro de certificat :
040-214001844-20220929-DEC202254-AR
et de la publication électronique le 4/10/2022
Fait en mairie de Mimizan, le 4/10/2022

- Comptabilité
- Espaces verts

